



RÉUNION D'AUTOMNE 2018 DES UTILISATEURS DU PROGRAMME RAMP : MOT DE BIENVENUE ET INTRODUCTION



Peter Elder

Vice-président et conseiller scientifique principal Direction générale du soutien technique

Réunion d'automne 2018 du groupe d'utilisateurs du programme d'analyse et d'entretien du code informatique relatif à la radioprotection (RAMP)

Le 29 octobre 2018, Ottawa (Ontario)

suretenucleaire.gc.ca



COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



- Établie en mai 2000, en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)
- Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles
- Créée pour remplacer la Commission de contrôle de l'énergie atomique (fondée en 1946)

NOTRE MANDAT

- Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la **santé**, la **sûreté** et la **sécurité** et de protéger l'**environnement**
- Respecter les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- Informer **objectivement** le public sur les plans **scientifique, technique et réglementaire**





POLITIQUE VERSUS RÉGLEMENTATION

- La CCSN est un organisme de réglementation
- Son mandat est d'assurer la sûreté
- Elle n'a pas ou peu de pouvoirs sur la politique nucléaire
- D'autres ordres de gouvernement jouent un rôle important
- La politique nucléaire fédérale relève de la compétence de Ressources naturelles Canada
- Les provinces prennent les décisions en matière d'énergie





LA CCSN RÉGLEMENTE TOUTES LES INSTALLATIONS ET LES ACTIVITÉS NUCLÉAIRES AU CANADA



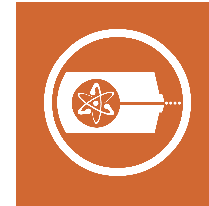
Mines et usines de concentration d'uranium



Fabrication et traitement du combustible d'uranium



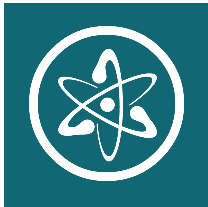
Centrales nucléaires



Traitement des substances nucléaires



Applications industrielles et médicales



Activités de recherche et d'enseignement nucléaires



Transport de substances nucléaires



Sécurité nucléaire et garanties



Contrôles de l'importation et de l'exportation



Installations de gestion des déchets

TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DE CES ACTIVITÉS

DES DÉCISIONS TRANSPARENTES FONDÉES SUR LA SCIENCE



- Tribunal administratif quasi judiciaire
- Agent de la Couronne (obligation de consulter)
- Rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles
- Les commissaires sont indépendants et nommés à temps partiel.
- Les audiences de la Commission sont publiques et diffusées sur le Web.
- Les décisions peuvent uniquement être révisées par la Cour fédérale



UNE COMMISSION INDÉPENDANTE

Ms. Rumina Velshi



**Présidente et première
dirigeante de la CCSN
22 août 2018
Mandat de cinq ans**

D' Sandor Demeter



**Reconduit
le 12 mars 2018
Mandat de cinq ans**

M. Timothy Berube



**Nommé
le 12 mars 2018
Mandat de quatre ans**

M. Marcel Lacroix



**Nommé
le 12 mars 2018
Mandat de quatre ans**

M^{me} Kathy Penney



**Nommé
le 12 mars 2018
Mandat de quatre ans**



UNE PRÉSENCE PARTOUT AU CANADA



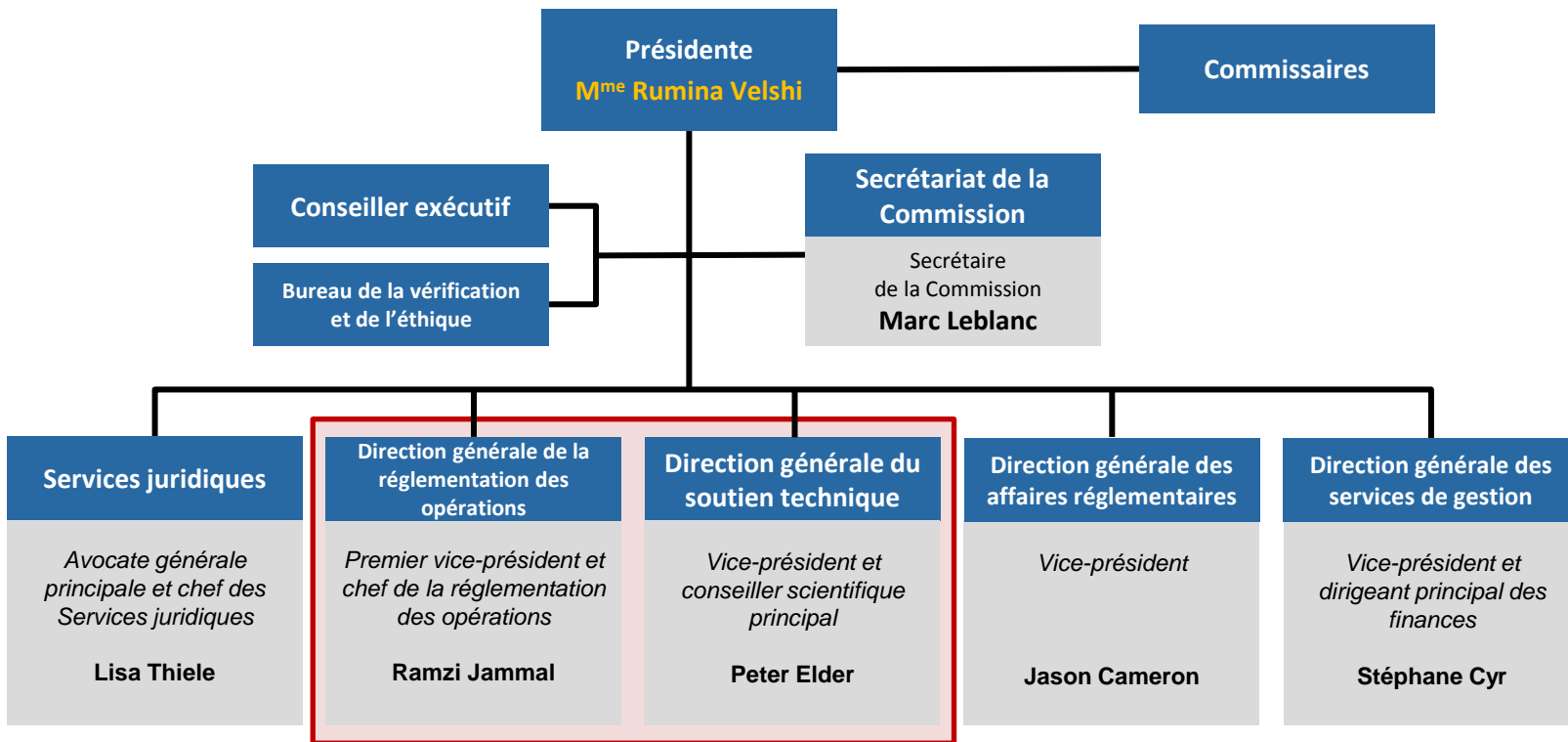
**24 HEURES PAR JOUR,
7 JOURS PAR SEMAINE**

Administration centrale (AC) à Ottawa
4 bureaux de site aux centrales nucléaires
1 bureau de site à Chalk River
4 bureaux régionaux

Titulaires de permis : 1 700
Permis : 2 500



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE





DIRECTION GÉNÉRALE DU SOUTIEN TECHNIQUE DE LA CCSN

- Dirigée par un vice-président et conseiller scientifique principal qui relève directement de la présidente de la CCSN
- Formule des conseils et des recommandations techniques, et contribue aux initiatives internationales et au cadre de réglementation
- Agit à titre de partenaire avec la Direction générale de la réglementation des opérations, en fournissant des recommandations techniques documentées

PRISE DE DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES FONDÉES SUR DES PREUVES ET DES DONNÉES SCIENTIFIQUES



PRÉPARATION ET INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

- Importance de la coordination des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux
- Coordination internationale avec d'autres organisations (Agence internationale de l'énergie atomique et Nuclear Regulatory Commission des États-Unis)
- Rétablissement après un accident
 - REGDOC-2.10.1, *Gestion des urgences et protection incendie, tome II : Cadre pour le rétablissement après une urgence nucléaire*
- Examen de la préparation aux situations d'urgence (EPREV)
 - Mission d'examen par les pairs de l'AIEA au Canada, du 3 au 14 juin 2019

**PRÊT À INTERVENIR; TOUT EN ESPÉRANT QUE CE NE
SERA JAMAIS NÉCESSAIRE**



RADIOPROTECTION

- En 2011, la Commission internationale de protection radiologique (CIPR) a revu les limites de dose pour le cristallin des travailleurs
- La CCSN propose de réviser le *Règlement sur la radioprotection* afin de l'aligner sur les plus récentes recommandations de la CIPR
- La CCSN a tenu deux webinaires sur le fondement scientifique et la mise en œuvre des recommandations de la CIPR



DÉFIS ACTUELS À LA CCSN

- Modernisation des examens et des initiatives du gouvernement
- Réfection des centrales nucléaires / prolongation de la durée de vie, exploitation continue
- Gestion des déchets radioactifs
- Dépistage des drogues et de l'alcool
- Nouvelles technologies (p. ex. petits réacteurs modulaires)



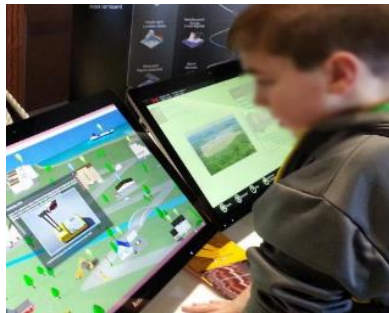
LA CCSN DEMEURE UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DE CLASSE MONDIALE



LA SÛRETÉ EST NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE

- Indépendant
- Cadre de réglementation souple
- Ressources adéquates dotées de l'expertise et de la polyvalence nécessaires à une réglementation efficace
- Axée vers l'avenir pour rester à l'avant-garde de l'évolution technologique

RENFORCER LA CONFIANCE DU PUBLIC GRÂCE



TRANSPARENCE

- Ouverture, capacité de réponse et présentation d'information compréhensible

ENGAGEMENT

- Public
- Société civile
- Organisations non gouvernementales
- Groupes autochtones
- Homologues nationaux et internationaux



PARTICIPATION DE LA CCSN AU PROGRAMME RAMP



- La CCSN est membre du programme RAMP depuis 2015
- Le code informatique du Système d'évaluation radiologique en vue de l'analyse des conséquences (RASCAL) est utilisé au Centre des mesures d'urgence de la CCSN pour la modélisation de la dispersion et l'évaluation de la dose
- Le code informatique VARSKIN est utilisé par le personnel pour calculer la dose professionnelle reçue à la peau lors d'une exposition au rayonnement



MOT DE LA FIN

- La participation à la réunion des utilisateurs du programme RAMP à l'automne 2018 permettra d'obtenir de la formation dans les domaines suivants :
 - évaluation des risques, radioprotection, dosimétrie et gestion des urgences
- Les résultats de la réunion appuieront la mise en œuvre du cadre de réglementation de la CCSN visant à protéger les personnes et l'environnement
- Le symposium rassemblera des organismes de réglementation et des participants de l'industrie et des universités pour discuter de la mise en œuvre des recommandations de la CIPR



Questions

Merci!



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Restez branchés

Prenez part à la conversation



suretenucleaire.gc.ca

